

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1025 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1025

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de séjour de six mois, à passer à Gaillac (Tarn), 1, place de la Libération, est accordé à M. Bauer (Jean-Louis), chirurgien-dentiste contractuel à l'Hôpital Peltier qui aura accompli au 25 septembre 1961, un séjour effectif et ininterrompu de 24 mois dans le Territoire. M. Bauer (Jean-Louis) classé au groupe IT, voyagera seul et quittera Djibouti, par première occasion aérienne ou maritime, selon les possibilités, à partir du 25 septembre 1961. La dépense est imputable sur le budget local.